

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES, EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Erik Johnson, représentant de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Est absente :

Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes

Était également présent:

Stéphane Giguère, secrétaire-trésorier pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 009-02-2026

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 février 2026 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 010-02-2026

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2026. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

Résolution RT 011-02-2026

2.2 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES**

Il est proposé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du procès-verbal de la rencontre du comité technique, constitué des représentants d'Aquatech et des représentants techniques des villes et des municipalités membres de la Régie, suivant:

- Rencontre du 10 février 2026

Les membres du conseil d'administration confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● ADMINISTRATION

Résolution RT 012-02-2026

3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-02-2026 au montant de **66 149,30 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 013-01-2025

3.2 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 587 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'administration d'une régie doit nommer un secrétaire et un trésorier, ou une seule personne pour exercer les deux fonctions sous le titre de « secrétaire-trésorier » ;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de trésorière était assumée par madame Chantal Ladouceur, laquelle est absente depuis le 1^{er} janvier 2025 pour cause de maladie alors que la fonction de secrétaire est assumée par monsieur Stéphane Giguère depuis le 26 janvier 2015 par la résolution numéro RT 002-01-2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Giguère assume les fonctions de secrétaire et de trésorier depuis l'absence de madame Chantal Ladouceur ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes nomment monsieur Stéphane Giguère au poste de secrétaire-trésorier de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, à compter de la présente séance.

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, tous les documents requis ainsi que les effets bancaires.

● EXPLOITATION

Résolution RT 014-02-2026

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT 087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la Régie un rapport d'activités mensuel conformément aux clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Philippe Cordey;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois de décembre 2025.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 015-02-2026

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de janvier 2026 à savoir :

Débits du mois de janvier 2026

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	475 377	145 719	95 067	7 109	723 272
Répartition	65,73%	20,15%	13,14%	0,98%	100,00%
Moy/jr	15 335	4 701	3 067	229	23 331

Résolution RT 016-02-2026

4.3 TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE MAINTENANCE DU DÉGRILLEUR – PHASE II

CONSIDÉRANT QUE le dégrilleur a fait l'objet d'une première série de travaux d'entretien et de maintenance les 2 et 3 février 2026, totalisant une somme de près de 38 923 \$ plus les taxes applicables (résolutions RT 071-10-2025 et RT 098-12-2025);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux a fait ressortir un autre enjeu qui nécessite une intervention d'entretien et de réparation en relation avec l'usure avancée de la portion des barres guides submergées;

CONSIDÉRANT la réception de la soumission de l'entreprise Véolia, le 11 février 2026;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense au montant de 33 135,85 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Véolia afin de compléter une série de travaux de réparation et de maintenance incluant les pièces et la main-d'œuvre visant le remplacement d'une section submergée des barres guides du dégrilleur.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-516.

Résolution RT 017-02-2026

4.4 MANDAT PROFESSIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVEMENT AU PROJET DE RÉVISION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT la rencontre tenue le 2 décembre 2025 entre les maires des villes et des municipalités constituant la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, laquelle visait notamment à discuter du mode de calcul servant à établir les quotes-parts pour l'établissement du budget de l'année 2026;

CONSIDÉRANT le consensus intervenu entre les maires quant à la pertinence d'évaluer l'option visant à modifier les règles de calcul des quotes-parts;

CONSIDÉRANT QUE l'option envisagée consiste à privilégier l'utilisation du nombre d'unités de logement desservies plutôt que la charge organique;

CONSIDÉRANT le consensus d'amorcer des discussions à ce sujet au cours du premier semestre de l'année 2026;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Erik Johnson

Et unanimement résolu de mandater la firme Groupe Hélios afin d'accompagner la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes dans le cadre d'un processus visant la modification de l'entente intermunicipale, sur la base d'un mode de répartition des quotes-parts fondé sur le nombre d'unités de logement desservies plutôt que sur la charge organique.

QUE le budget associé au présent mandat est d'au plus 8 000 \$ plus les taxes applicables.

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 018-02-2026

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2026

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h34.

Monsieur Michel Thorn
Président

Monsieur Stéphane Giguère
Secrétaire-trésorier